

Avec le développement du numérique, ce ne sont pas seulement des possibilités inédites pour la diffusion des œuvres culturelles qui ont vu le jour, mais aussi de nouvelles pratiques culturelles, de nouvelles façons d'écouter de la musique, de regarder des films, de visiter des expositions et – bientôt sans doute – de lire un livre. Les frontières traditionnelles entre patrimoine et création s'estompent avec le développement de la participation des utilisateurs et de la réutilisation des contenus. Les potentialités paraissent infinies.

Une ère nouvelle s'ouvre pour la culture et pour ses publics, et elle s'ouvre à l'échelle du monde. L'Europe doit saisir cette chance pour mieux promouvoir sa diversité culturelle et linguistique à l'international, mais aussi pour encourager sa démocratisation au sein de ses propres frontières, notamment auprès des nouvelles générations qui ont grandi avec Internet.

C'est pourquoi la France a fait de la numérisation du patrimoine culturel l'une des priorités de sa Présidence du Conseil de l'Union européenne dans le domaine culturel.

Je suis heureuse que cette Présidence soit marquée par la réalisation d'une étape importante dans la construction de la bibliothèque numérique européenne, soutenue par la Commission européenne et les États membres : le remarquable travail collectif mené au niveau européen depuis plusieurs années voit en effet aujourd'hui un premier aboutissement avec le lancement du prototype Europeana, qui propose un point d'accès multilingue à 2 millions d'œuvres de toute l'Europe.

Les contributions qui sont réunies dans ce numéro de *Culture et Recherche* reflètent les nombreux travaux réalisés en Europe pour la concrétisation d'Europeana et, plus largement, la multiplication de la mise à disposition des ressources numérisées pour les publics.

Quatre enjeux sont développés et illustrés, selon la structuration des quatre sessions de la conférence « Numérisation du patrimoine culturel en Europe » (<http://www.numerisationeurope.eu>) organisée par le ministère de la Culture et de la Communication les 27 et 28 novembre 2008 dans le cadre de la Présidence française.

Le premier enjeu est celui de la construction européenne. Europeana est un projet de longue haleine qui se nourrit d'autres réalisations européennes innovantes telles que Minerva et Michael. Il s'appuie sur la nécessaire coordination, les échanges de bonnes pratiques et la mise en réseau des ressources entre tous les États membres de l'Europe.

Le second enjeu concerne la mise en réseau des contenus par le développement de stratégies européennes ou nationales, de programmes thématiques ou régionaux.

Le troisième enjeu est celui du développement des usages du patrimoine numérisé. Trois pistes semblent particulièrement prometteuses : la transmission des savoirs et les usages éducatifs, l'offre culturelle numérique des institutions pour leurs visiteurs ; les usages web 2.0 qui démultiplient la réutilisation des contenus patrimoniaux et favorisent la participation des publics et la création de nouvelles ressources.

Enfin, le quatrième enjeu est celui des collaborations entre secteurs public et privé, aujourd'hui favorisées par la convergence technologique et les nouveaux modèles économiques.

La richesse et la diversité des réalisations présentées ne doivent toutefois pas nous faire oublier qu'Europeana représente une première étape. Nous devons en effet poursuivre nos efforts, enrichir l'offre de nouveaux contenus culturels et continuer à innover pour proposer de nouvelles expériences du patrimoine et de la création à nos concitoyens.

La participation des États membres au processus est un point majeur. Elle repose sur un soutien continu à la numérisation et la mise en ligne des ressources dans le cadre d'une véritable stratégie nationale de numérisation intégrée au niveau européen. Le plan national de numérisation mis en œuvre par le ministère de la Culture et de la Communication en France en est un exemple – largement illustré dans ce numéro. Il permet de favoriser l'accessibilité pour tous à l'ensemble des secteurs du patrimoine culturel : archives, bibliothèques, musées, audiovisuel, patrimoine monumental et archéologique mais aussi mémoire de la création contemporaine (arts plastiques, musiques, danse...).

La Présidence française a permis de fixer les grands objectifs politiques et les actions sur lesquelles il faudra mettre l'accent pour les prochaines étapes. Les conclusions qui ont été adoptées lors du Conseil Éducation, Jeunesse et Culture du 20 novembre dernier donnent des orientations pour le futur : meilleure prise en compte du multilinguisme, enjeu majeur pour l'Europe ; plus forte implication des États membres et meilleure coordination de leur action ; nécessaire mise au point d'un modèle de développement pérenne. Projet fondamentalement humaniste, par nature sans fin, Europeana réalise et dépasse les rêves des Lumières comme le musée imaginaire de Malraux. C'est une très grande réussite de l'Europe, que nous devons continuer à nourrir et à porter tous ensemble avec passion.



Christine Albanel

Ministre de la Culture et de la Communication